COMMUNE DE
COLLONGE-BELLERIVE

AVIS

En conformité des articles 13 et 15 de la loi du 13 avril 1984 sur l'administration des communes

Le Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive est convoqué pour une séance ordinaire le

mardi 20 mai 2025, à 20h00,
à la salle du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR

1. **Communications du bureau du Conseil municipal**

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mai 2025**

3. **Rapports des commissions**

   - Finances du 5 mai 2025 ;
   - Environnement et développement durable du 7 mai 2025 ;
   - Culture et loisirs du 8 mai 2025 ;
   - Aménagement du 12 mai 2025 ;
   - Scolaire du 13 mai 2025 ;
   - Routes et infrastructures du 20 mai 2025.

4. **Approbation des comptes 2024**

   a. Commentaires sur les comptes 2024 ;

   b. Résolution :

   R25-01 Proposition relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2024 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau - proposée par le Conseil administratif ;

   c. Délibérations :

   D25-08 Proposition relative à l'approbation des comptes, du rapport de l'organe de révision et du rapport de gestion de l'exercice 2024 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie - proposée par le Conseil administratif ;

   D25-09 Proposition relative à l'approbation des comptes, du rapport de l'organe de révision et du rapport d'activité de l'exercice 2024 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive - proposée par le Conseil administratif ;

   D25-10 Proposition relative à l'approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2024 - proposée par le Conseil administratif.

A retirer dès le 21 mai 2025

5. **Projet de délibération**
   Néant.

6. **Projet de résolution**
   Néant.

7. **Projet de motion**
   Néant.

8. **Questions au Conseil administratif**

9. **Communications des membres du Conseil municipal**

10. **Communications du Conseil administratif**

11. **Naturalisations : bilan du traitement des dossiers de naturalisation par le Président de la commission Juridique et naturalisations**

12. **Naturalisations à huis-clos**

Guy ZWAHLEN
Président du Conseil municipal

Extrait du règlement du Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive du 5 novembre 2013 (LC 16 111) :

Art. 25 Publicité des séances

Les séances du Conseil municipal sont publiques.

Art. 26 Public

1 Pendant les séances, le public se tient assis aux emplacements réservés à son intention. Il garde le silence. Toute marque d'approbation ou de désapprobation lui est interdite.
2 Le président peut rappeler tout perturbateur à l'ordre. En cas de récidive, il peut lui enjoindre de quitter la salle.
3 Il est interdit d'enregistrer, de filmer ou de prendre des photographies pendant les séances.
4 Dès que le huis clos est déclaré, le public soit se retirer.

Collonge, le 9 mai 2025